

Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
Laurent MARTY
Tél : 04 42 91 72 00
Mél : laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Conception et réalisation de systèmes automatiques

Notice candidat - Session 2021

1. Les candidats devront se rapprocher du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'affectation des épreuves orales pratiques, dès réception de la présente convocation aux examens, pour se faire connaître et avoir l'ordre de passage exact des épreuves orales (sauf épreuves de langues) et pratiques ainsi que tout autre renseignement relatif à ces épreuves.
2. Les supports d'évaluation des deux sous-épreuves professionnelles de synthèse U6-1 et U6-2 ainsi que l'épreuve facultative d'engagement étudiant UF2 doivent être déposés dans le centre d'examen huit jours avant le début de ces sous-épreuves, **soit le lundi 7 juin 2021 avant 12h00, délai de rigueur.**

A titre indicatif et dans le cas où le candidat individuel ne possède pas de projet de réalisation à présenter à la sous-épreuve U6-2, le candidat prendra contact avec le directeur délégué aux formations professionnelle et technologiques du centre d'affectation afin que lui soit remis un dossier de réalisation.

3. La liste des candidats admis sera affichée dans les centres d'examen après les délibérations du jury final et les résultats publiés sur l'application PUBLINET accessible via le site du rectorat d'Aix-Marseille : www.ac-aix-marseille.fr - rubrique les examens – RESULTATS le vendredi 2 juillet 2021 à partir de 15h00 (identification avec le numéro de candidat et la date de naissance).

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat.